



OK/NL

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

RUE CARNOT (V.C.)
RUE RAYMOND LEFEVRE (V.C.)
AVENUE DE VERDUN (R.D.5)
RUE DE L’AFFICHE ROUGE (V.C.)
Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

VU l'arrêté municipal du 25 novembre 2022 pris dans le cadre d'importants travaux entrepris rues Carnot, Raymond Lefèvre et avenue de Verdun par les entreprises Jean Lefebvre – 20 rue Edith Cavell – 94400 Vitry-sur-Seine et URBALINE – 39 rue des Peupliers – 92000 Nanterre, agissant pour le compte de l’Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre – Pôle Assainissement Ivry – 11 avenue Henri Farman BP748 – 94398 Orly Aéroport Cedex (réaménagement de la rue Carnot),

CONSIDERANT que suite aux aléas climatiques, il y a donc lieu de proroger certaines dispositions de l'arrêté municipal susvisé,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE de proroger les mesures suivantes au **16 décembre 2022 de 8 heures à 19 heures :**

- Rue Raymond Lefèvre :
- **Rue barrée** au niveau du carrefour formé avec la rue Carnot :
 - **Mise en impasse pour les riverains uniquement depuis la rue Vérollot, avec vitesse limitée à 30 km/h**
 - **la déviation se fera** par les rues Babeuf, Fusillés et Lech Walesa (Le Kremlin-Bicêtre).
- Rue de l’Affiche Rouge :
- **Rue barrée** au niveau du carrefour formé avec la rue Carnot :
 - **Mise en impasse pour les riverains uniquement depuis la rue du Quartier Parisien, avec vitesse limitée à 30 km/h et débouché en « cédez-le-passage ».**

- Rue Carnot :
- **Interdiction de stationner** sur toute la voie
 - **Rue barrée dans sa totalité : les déviations se feront**
 - depuis le Kremlin-Bicêtre par les rues Georges Pompidou, Babeuf (Le Kremlin-Bicêtre), les rues Pasteur, Henri Barbusse (Villejuif) et à Ivry-sur-Seine la rue Henri Martin et l'avenue de Verdun
 - depuis l'avenue de Verdun,
 - dans un sens par la rue Paul Andrieux, puis sur la commune du Kremlin-Bicêtre la rue Edmond Michelet, l'avenue de Fontainebleau, puis sur la commune de Villejuif les rues Dauphin et André Bru, et enfin sur la commune d'Ivry-sur-Seine la rue Vérollet
 - dans l'autre sens par les rues Henri Martin et Vérollet.
 - un **pré-barrage** sera mis en place à l'entrée de la rue Carnot (Le Kremlin-Bicêtre) au carrefour formé avec la rue Edmond Michelet.

ARTICLE 2 :

DECIDE de proroger les mesures suivantes **rues Carnot, de l’Affiche Rouge et Raymond Lefèvre** au **23 décembre 2022 de 8 heures à 18 heures** :

- **Neutralisation ponctuelle de la chaussée** selon les besoins du chantier mobile
- **Limitation de vitesse à 30 km/h.**

ARTICLE 3 :

PRÉCISE que ces dispositions sont matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux (EJL pour les travaux décrits à l'article 1, Urbaline pour les travaux décrits à l'article 2). En particulier, toutes les précautions doivent être prises afin d'éviter toute dégradation du trottoir de l'avenue de Verdun, récemment refait à neuf.

ARTICLE 4 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 5 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- M. le Responsable du S^{co} Territorial Ouest D.T.V.D. du Conseil Départemental du Val-de-Marne,
- DTSP (voies départementales),
- Entreprise Jean Lefebvre – 20 rue Edith Cavell – 94400 Vitry-sur-Seine
- Urbaline – 39 rue des Peupliers – 92000 Nanterre.

FAIT EN MAIRIE, LE **15 DEC. 2022**

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Clément Pecqueur
Adjoint au Maire

PUBLIE SUR ivry94.fr LE

15 DEC. 2022

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE

Pour le Maire,
Le Directeur des Espaces Publics



François Presset



Clément Pecqueur